



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## CHRS

Question écrite n° 62276

### Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes rencontrés par les associations d'hébergement et de réadaptation sociale pour remplir correctement leurs missions auprès des usagers. Ces associations accueillent, hébergent et participent à l'insertion en vue de la réinsertion sociale des citoyens que sont les usagers. Ces derniers, personnes en grande difficulté, subissent les conséquences liées à la précarité de leur situation ; oeuvrer pour l'aide à ces personnes peut soit ralentir le processus, soit enrayer le basculement de la précarité vers l'exclusion. Les actions que ces associations mènent dans le cadre des lois de 1975, 1986 et 1998, actions assurées par un personnel compétent en étroite collaboration avec les partenaires concernés, accentuent efficacement la cohérence et la continuité de la commande publique. Toutefois, leurs actions sont freinées par l'étranglement et l'inadaptation des budgets accordés, qui ne prennent pas en compte les besoins en fonctionnement. Ce sous-financement aggrave les déficits budgétaires au point de remettre en cause la pérennité de leur action. Soucieux de continuer à rendre un service de qualité dans le respect des personnes accueillies, ces associations demandent l'obtention de budgets et de subventions à la hauteur des besoins et des priorités nationales en matière de lutte contre l'exclusion. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de lui apporter une solution.

### Texte de la réponse

Le financement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale gérés par les associations d'hébergement et de réadaptation sociale engagées dans la lutte contre les exclusions a fait l'objet depuis plusieurs années d'une constante augmentation pour répondre aux besoins des personnes en difficulté sociale comme le montre le tableau suivant :

	1997	1998	1999	2000	2001
Loi de finances	2 347 MF	2 412 MF	2 490 MF	2 563 MF	2 644 MF
Taux d'évolution de LFI à LFI		2,77 %	3,21 %	2,95 %	3,16 %
Mesures nouvelles de création de places	84 MF	42 MF	42 MF	42 MF	41 MF

Dans le cadre du programme triennal de prévention et de lutte contre les exclusions, le Gouvernement, conscient des difficultés que rencontrent un certain nombre de nos concitoyens, s'est attaché à développer l'offre d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion en créant chaque année un nombre important de places de CHRS. Ainsi, 559 places ont été créées en 1998, 561 en 1999 et 570 en 2000, soit 1 690 places en trois ans, ce qui dépasse l'objectif de création de 1 500 places que s'était fixé le Gouvernement. Pour 2001, la loi de finances prévoit la création de 500 places supplémentaires de CHRS. En outre, afin de tenir compte de la situation particulière de l'Île-de-France, un plan pluriannuel de l'hébergement d'urgence (2000-2003) a été adopté avec affectation de crédits supplémentaires. Un effort conséquent a été réalisé au niveau national en vue

de la réhabilitation des CHRS (30 MF en 1998, 75 MF en 1999 et 50 MF en 2000). Un nouveau programme de prévention et de lutte contre les exclusions, dans le prolongement de celui qui a été mis en oeuvre entre 1998 et 2001, est en cours de préparation. En matière d'hébergement, l'effort financier portera sur la poursuite du programme d'amélioration de la qualité de l'hébergement et la pérennisation de l'accueil (en continuant le plan de transformation en CHRS de 500 places d'accueil par an). La qualité de l'insertion réalisée à partir des lieux d'hébergement sera renforcée par la rénovation de la loi du 30 juin 1975 en cours de discussion au Parlement et le décret n° 2001-576 du 3 juillet 2001 relatif aux conditions de fonctionnement et de financement des CHRS pris en application de l'article 157 de la loi du 29 juillet 1998. Une circulaire d'accompagnement du nouveau décret sera diffusée dans les prochaines semaines.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Idiart](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62276

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juin 2001, page 3346

**Réponse publiée le :** 3 décembre 2001, page 6934